

# Classe de seconde générale et technologique

## Les classes de 2de générale et technologique

A compter de la rentrée 2019, les classes de seconde générale et technologique évoluent. Elles comprennent des enseignements communs (français, histoire-géo, langues, mathématiques...) dont deux disciplines, « sciences économiques et sociales » et « sciences numériques et technologies », enseignées pour la première fois en classe de seconde. En fonction du projet d'orientation, des enseignements optionnels sont également proposés mais ne sont pas obligatoires. Selon leurs besoins, les élèves bénéficient d'un accompagnement personnalisé dont une aide à l'orientation, de stages de remise à niveau, ou de stages passerelles en cas de changement d'orientation.

### À savoir

La classe de seconde générale et technologique est conçue pour permettre aux élèves de consolider leur maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture afin de réussir la transition du collège au lycée. Elle les prépare à déterminer leur choix d'un parcours au sein du cycle terminal.

Dans le cadre de la réforme du baccalauréat et du lycée, les enseignements de la classe de seconde générale et technologique changent à compter de la rentrée 2019. Dorénavant, ils comprennent (horaires hebdomadaires) :

- **des enseignements communs** dispensés à tous les élèves : français (4 h), histoire - géographie (3 h), langues vivantes A et B (5 h 30 ; la LVB peut être étrangère ou régionale), mathématiques (4 h), physique-chimie (3 h), sciences de la vie et de la Terre (1 h 30), éducation physique et sportive (2 h), enseignement moral et civique (18 h annuelles) auxquels s'ajoutent sciences économiques et sociales (1 h 30) et sciences numériques et technologie (1h 30), deux disciplines enseignées pour la première fois à l'ensemble des élèves de seconde ;
- et **des enseignements optionnels**, recommandés, en fonction du projet d'orientation, mais non obligatoires. Les élèves peuvent choisir au plus deux enseignements optionnels selon les modalités suivantes : **un enseignement optionnel général** choisi parmi langues et cultures de l'Antiquité : latin ou grec (3 h) ; ces enseignements peuvent être choisis en plus des deux enseignements optionnels possibles), langue vivante C étrangère ou régionale (3 h), langues des signes française (3 h), écologie-agronomie-territoires-développement durable (3 h uniquement dans les lycées agricoles), éducation physique et sportive (3 h), arts du cirque (6 h), et arts ( 3 h ; un enseignement au choix parmi arts plastiques, cinéma-audiovisuel, danse, histoire des arts, musique ou théâtre) et **un enseignement optionnel technologique** choisi parmi : management et gestion (1 h 30), santé et social (1 h 30), biotechnologies (1 h 30), sciences et laboratoire (1 h 30), sciences de l'ingénieur (1 h 30), création et innovation technologiques (1 h 30), création et culture-design (6 h), atelier artistique (72 h annuelles) et uniquement proposés en lycée agricole, hippologie et équitation ou autres pratiques sportives (3h), pratiques sociales et culturelles (3 h), pratiques professionnelles (3 h), culture et pratique de la danse, ou de la musique ou du théâtre (6 heures).

Les élèves bénéficient aussi d'un accompagnement personnalisé concentré sur la maîtrise de l'expression écrite et orale et des mathématiques (volume horaire déterminé selon les besoins des élèves) et d'un accompagnement au choix de l'orientation vers la classe de première (54 h annuelles, à titre indicatif).

Les élèves peuvent bénéficier de stages de remise à niveau, notamment pour éviter un redoublement, et de stages passerelles en cas de changement d'orientation.